



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 05 JUILLET 2022

Date de convocation :  
29 Juin 2022

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 4  
Excusés ou absents : 4

Date d'affichage :  
29 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq Juillet, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGE, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT, M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. SALAK, M. GATTEFIN à M. GEIGER, M. BLIAUT à Mme HOUARD, M. BOUCHONNET à Mme VAN DE WALLE.

Etaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 093/2022 CONVENTION DE PRET ENTRE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'EHPAD

8.9 Culture

Mme FOURNIER présente ce dossier

La commune de Mehun-sur-Yèvre, dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique met en place des services et des actions en direction des publics empêchés et notamment des personnes âgées à mobilité réduite.

L'EHPAD « Rayon de Soleil » de Mehun-sur-Yèvre souhaite favoriser l'accès des personnes âgées de son établissement au livre et à la lecture et développer des animations autour du livre.

La convention présentée à l'approbation du Conseil municipal a pour objet d'acter les conditions de prêt de livres par la bibliothèque Alain-Fournier à l'EHPAD.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 21 juin 2022, le Conseil municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer cette convocation et tout acte y afférent.

**Le Maire,**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "JL Salak", written over a horizontal line.

**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A Houard", written over a horizontal line.

**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Mise en ligne sur le Site de la Commune le 08/07/2022.